



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E21284

VALABLE JUSQU'AU 22/11/2024

ÉDITÉ LE 23/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1986  
Forme juridique : SAS  
Capital : DEPUIS LE 31/12/2014  
17 520

Raison sociale : RUBINO PERE ET FILS

20 RUE DE LA BAJATIERE  
38100 GRENOBLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC GRENOBLE B338152861

Téléphone : 04 76 54 62 47  
Portable :

Fax :

Siret : 338 152 861 00021

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 81 01248

Site Internet : www.plombier-rubino.fr/  
E-mail : contact@plombier-rubino.fr

Assurance Responsabilité Travaux :  
AUXILIAIRE 320.220012

Responsabilité légale :  
2 RUBIS (824 312 037) / RUBINO PATRICK DIRECTEUR GÉNÉRAL / LOUVRIER  
GERALDINE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :  
AUXILIAIRE 320.220012

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2023

Effectif moyen : 16 Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> (Technicité courante) Mention RGE	30/09/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	05/12/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	30/09/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	30/09/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	30/09/2021
o Ventilation mécanique	30/09/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE  
8, RUE ETIENNE FOREST  
B.P. 298  
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.